

## Communiqué de presse

### CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

#### Ecole à journée continue : 116 enfants inscrits

L'école à journée continue (prise en charge des enfants de la scolarité obligatoire, école enfantine comprise, le matin avant l'école, à midi avec repas et l'après-midi après l'école ; service de devoirs surveillés) a été introduite à Saint-Imier lors de la rentrée scolaire du 17 août 2009.

Dans le cadre des travaux menés en vue de cette introduction, les sondages et préinscriptions faits auprès des parents avaient fait état de 115 enfants susceptibles de bénéficier de l'école à journée continue, devoirs surveillés compris. Cette demande était plus de deux fois supérieure à l'offre existante jusqu'à la rentrée scolaire d'août 2009.

Ces chiffres ont été très largement confirmés puisque 116 enfants sont désormais inscrits à l'école à journée continue. 100 enfants fréquentent le Griffon, dans ses locaux provisoires (halles de gymnastique -anciens cantonnements- et Centre Saint-Georges pour les repas) et 16 sont inscrits au Service de devoirs surveillés. Les besoins révélés par les sondages effectués à l'automne 2008 et au printemps 2009 ont donc été clairement confirmés.

Une des caractéristiques de l'Ecole à journée continue est qu'il n'y a plus de limitation de place. Tout parent qui le souhaite peut encore inscrire son enfant à l'école à journée continue, pour les moments désirés (matin, midi, après-midi, y compris pour le service des devoirs surveillés). Pour obtenir les renseignements nécessaires (tarifs, etc.) et pour les inscriptions, il convient de s'adresser au Griffon, Mme Stéphanie Cavallaro, atteignable au 032 940 16 50.

#### Nouvelle traversée de Saint-Imier : séance d'information

Il est rappelé l'invitation faite à la population à la séance d'information qui aura lieu **mercredi 02 septembre 2009 à 19 h. 30, à la salle de spectacles.**

A cette occasion, l'avant-projet élaboré pour la nouvelle traversée de Saint-Imier sera présenté.

Comme on le sait, une étude approfondie a été lancée, en concertation entre l'Office des Ponts et Chaussées et la Municipalité de Saint-Imier, en vue du réaménagement complet de la traversée de Saint-Imier, à l'occasion de travaux de réfection de la route cantonale planifiés ces prochaines années. L'objectif affirmé est de profiter des travaux de réfection pour réaliser un projet qui aura valeur de carte de visite et d'exemple pour l'ensemble de la région. Il s'agira de créer un espace convivial et de concilier au mieux les fonctions de centre urbain (commerce, services, occupation de l'espace public) et d'axe de circulation de la partie centrale de Saint-Imier. Un concept d'aménagement innovant est possible. L'Office des Ponts et Chaussées a affirmé la volonté et les moyens d'œuvrer à la réalisation de ces objectifs, en partenariat avec la Municipalité. Avant de poursuivre les études, il est important de présenter cet avant-projet à la population, afin de recueillir ses avis et observations. C'est le sens de cette séance d'information, qui sera suivie d'un apéritif.

Chacune et chacun est invité à participer à cette séance d'information et à découvrir un projet d'envergure, susceptible de fonder une image plus forte et plus attrayante de Saint-Imier, dont l'urbanisation horlogère est reconnue d'importance nationale

#### Travaux dans le quartier du Pont

Après l'acceptation du crédit de rénovation des canalisations d'eau usées et la mise en place du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) dans le secteur Est du quartier du Pont par le Conseil de Ville de Saint-Imier, l'entreprise mandatée a débuté les travaux le 24 août 2009. Le secteur rénové en 2009 est compris entre le bâtiment n° 16 et le croisement avec la rue du Pont. A cette occasion, les services techniques vont aussi renouveler les conduites d'eau, de gaz ainsi que les câbles électriques existant dans ce secteur.

Prévus pour durer 6 semaines environ, ces travaux vont malheureusement occasionner des difficultés de circulation passagères dans le quartier. Toutefois, le maximum sera fait pour limiter les désagréments des riverains par la pose de plaques de route et d'une signalisation adéquate. Le Conseil municipal remercie par avance chacune et chacun de la compréhension manifestée.

Saint-Imier, le 26 août 2009  
(cm)